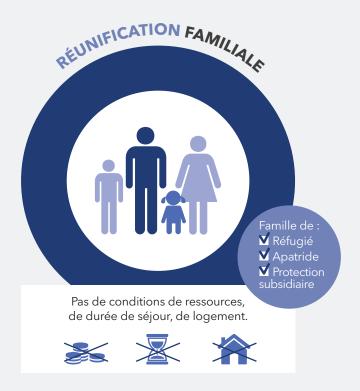
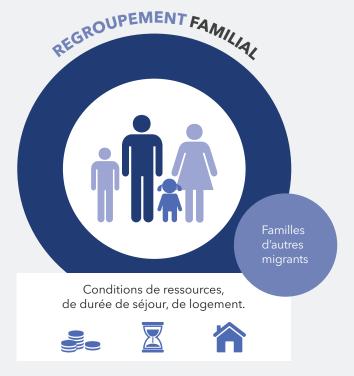


LA PROCÉDURE DE RÉUNIFICATION FAMILIALE

QU'EST-CE QUE LA PROCÉDURE DE RÉUNIFICATION FAMILIALE?





QUELS MEMBRES DE MA FAMILLE PEUVENT VENIR?

VOTRE CONJOINT(E) OU VOTRE CONCUBIN(E):

- ▶ Pour les personnes mariées avant d'avoir obtenu le statut de réfugié / protection subsidiaire ou après un an de mariage,
- ➤ Pour les personnes en concubinage qui peuvent justifier de liens stables avant d'avoir obtenu le statut de réfugié / protection subsidiaire.

VOS ENFANTS MINEURS:

- ► Enfants de moins de 19 ans lors du dépôt de la demande,
- Filiation légalement établie,
- Si enfants de parents divorcés / séparés / veufs : autorité parentale exclusive au parent réfugié ou protection subsidiaire,
- L'enfant adopté, sous réserve de la régularité de la décision d'adoption.



Si vous êtes mineur :

Vos père et mère :

Parents de mineur isolé reconnu réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire.











PROCÉDURE À SUIVRE :

RÉCEPTION DE LA DÉCISION DE L'OFPRA OU DE LA CNDA

reconnaissant le statut de réfugié ou la protection subsidiaire

DÉPÔT DE LA DEMANDE PAR VOTRE FAMILLE AUPRÈS DU CONSULAT FRANCAIS

avec le formulaire Cerfa n° 14052*01 « Demande de visa pour un long séjour »

Pièces justificatives :

POUR CHAQUE DEMANDEUR

- ▶ 1 formulaire
- ▶ une copie des actes d'état civil personne et établissant le lien familial avec vous et/ou à défaut, tout élément de possession d'état
- un passeport
- ► 2 photographies d'identité
- ▶ 99€ en monnaie locale

ENVOI DE LA DEMANDE DE RÉUNIFICATION FAMILIALE

au bureau des familles de réfugiés du ministère de l'Intérieur



Par courrier indiquant votre souhait de faire venir votre famille



Réponse : lettre-type du bureau des familles de réfugiés expliquant la procédure

ENVOI DE LA RÉPONSE DU BUREAU DES FAMILLES DE RÉFUGIÉS À VOTRE FAMILLE

REMISE PAR LE CONSULAT D'UNE QUITTANCE DE FRAIS DE DOSSIER (justificatif dépôt dossier) EXAMEN DU
DOSSIER PAR
LES SERVICES
CONSULAIRES
ET LE BUREAU
DES FAMILLES DE
RÉFUGIÉS

ODélais:

► 2 mois

▶ 4 à 8 mois si vérification de l'état civil

DÉCISION NÉGATIVE:

REFUS DE

VISAS

DÉLIVRANCE DE

_

DÉCISION POSITIVE : ACCORD POUR DÉLIVRANCE VISAS

3 mois pour arriver en France

DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR MEMBRE DE FAMILLE DE RÉFUGIÉ OU DEMANDE D'ASILE

PAS DE RÉPONSE

Courrier /mail au bureau des familles de réfugiés / Consulat

de

RECOURS CONTRE LE REFUS DE VISA

INFORMATIONS / CONTACTS IMPORTANTS:

Le Bureau des familles de réfugiés

- Sous-direction des Visas, Ministère de l'Intérieur BP 43605 - 44036 Nantes Cedex 1
- 02 51 77 20 20
- **1** 02.51.77.24.46
- @ familles-refugies. iminidco-sdv@diplomatie. gouv.fr

La Division de la protection de l'OFPRA

- ➤ Ofpra Division Protection 201 rue Carnot 94136 Fontenay-sous-Bois Cedex
- Accueil du lundi au vendredi de 9 heures à 15 heures (sans rendez-vous) ou sur convocation.

Commission de Recours contre les décisions de refus de visa

■ BP 83609 - 44 036 Nantes Cedex 1

INFORMATIONS / CONTACTS IMPORTANTS :

Pour des conseils juridiques :

S'adresser auprès de la mairie ou du tribunal de grande instance de son lieu de résidence pour connaître les permanences existantes (ex: maison de la justice et du droit, centres départementaux d'accès au droit, points d'accès aux droits...).